

Pfastatt, le 28 janvier 2021



Madame Barbara POMPILI
Ministre de la Transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Nul ne peut être insensible au grave problème que pose le site de STOCAMINE dans le Haut-Rhin. Nombreux, parmi les élus et les mineurs, sont ceux qui y voyaient une solution pour quelques catégories de déchets et une opportunité pour créer de l'emploi dans le secteur minier. C'était en 1990 et la suite nous la connaissons, un violent incendie, qui ne devait pas se produire selon les spécialistes, s'est déclenché en septembre 2002. Conséquence du non-respect du contrat passé !

A l'origine, ce site d'enfouissement de déchets industriels ultimes, non recyclables et hautement toxiques, a été présenté comme parfaitement sûr et, pourtant, le contraire a rapidement été prouvé. Il risque d'en être de même avec notre nappe phréatique. Penser que la pollution possible sera minimale est une utopie de plus.

Vous venez de prendre une décision historique pour l'Alsace tout entière en confirmant un enfouissement définitif de ces déchets toxiques.

L'une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen se trouve dans le sous-sol alsacien. Une eau abondante et de bonne qualité, estimée à 35 milliards de m³. Son écoulement, de l'ordre de 1 à 2 mètres/jour, est orienté du sud vers le nord. Stocamine se situe en amont de la nappe.

Les risques écologiques de cette nappe sont liés à sa faible profondeur, à l'absence de sols imperméables en surface, ce qui justement la rend vulnérable aux pollutions de surface. Or, l'APRONA (l'association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace) constate une hausse des pesticides entre 2009 et 2016, avec des teneurs supérieures à la limite de qualité. Lorsque des produits polluants divers se mélangent, les chercheurs parlent de "l'effet cocktail" ayant des conséquences sur la toxicité et une étude de l'INSERM démontre qu'il multiplie par 10, voire par 1000, cette toxicité.

Vous vous êtes rendu sur le site et avez déclaré à la presse locale : « *Je me dis que la solution la plus sûre pour l'environnement comme pour les travailleurs est l'option où l'on ne retire plus de déchets et où l'on confine dans des conditions optimisées* »

Ce n'est certes pas « *la solution la plus sûre pour l'environnement* », car elle fait prendre un risque supplémentaire considérable à cette nappe phréatique. Je comprends aisément qu'il ne faille pas mettre en péril la vie des mineurs chargés de ce site. Mais cela condamnera les générations futures, du territoire alsacien, à consommer une eau polluée.

Sont ainsi stockés à plus de 500 mètres sous le sol alsacien, 42 000 tonnes de mercure, de cyanure, d'arsenic et d'amiante !

Suite à l'incendie, d'analyses en études, de contestations en certitudes, aucune décision n'a réellement été prise, sauf celle que vous venez de prendre. Il fallait bien mettre un terme à ce dossier encombrant pour tous les gouvernements qui se sont, depuis, succédés.

Avec vous la décision est tombée comme un couperet définitif : vous abandonnez ces tonnes de déchets au fond, avec la présence potentielle de déchets non autorisés et la quasi-certitude de risques de pollution de la nappe phréatique.

Le déstockage est réclamé par les élus locaux et les associations environnementales. Que pensez-vous du principe pollueur-payeur qui est un principe juridique et économique régie par l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, qui dispose que « *les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci sont supportés par le pollueur* » ?

Alors Député, j'avais présenté en mars 2005 à l'Assemblée nationale une « proposition de résolution » « *tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles les Mines De Potasse d'Alsace puis la Société SECHE ont créé et conduit l'exploitation du site de stockage souterrain Stocamine à Wittelsheim, sur les causes et les conséquences de l'incendie de ce site, sur le projet de « sarcophage » dans lequel on veut à présent murer ce site, et sur les conséquences financières de ce désastre* ». Je n'ai malheureusement pas eu gain de cause. Peut-être y avait-il plus à enfouir que des déchets !

Une mission d'information commune sur ce site de stockage souterrain a enfin été confiée aux Députés Vincent Thiébaud, Bruno Fuchs et Raphaël Schellenberger. Cette mission a été approuvée par les commissions permanentes, qui assurent l'information de l'Assemblée pour lui permettre d'exercer son contrôle sur la politique du Gouvernement. Un rapport d'information a été déposé en application de l'article 145 du Règlement, le 18 septembre 2018.

Votre passé parlementaire, dont j'ai pu personnellement apprécier les qualités de défenseur de l'environnement, me permettent de penser que le dossier Stocamine ne vous a pas été présenté dans les meilleures conditions.

En effet, les recommandations du rapport parlementaire et l'approbation dudit rapport par les commissions parlementaires, se trouvent désavouées par la décision prise.

Rappelons ces recommandations :

- Les membres de la mission d'information commune préconisent de déstocker l'ensemble des déchets, à l'exception du bloc 15. Sous réserve que l'étude du BRGM n'exclut pas la faisabilité technique du déstockage, cette préconisation de la mission d'information commune est conditionnée à deux sous-recommandations :

Recommandation 1.1 : Évaluer le risque global d'un déstockage complet hors bloc 15 à la lumière de l'expérience tirée du déstockage partiel (2014-2017) et de l'étude à venir réalisée par le BRGM.

Recommandation 1.2: S'assurer de l'existence d'une solution de restockage des déchets offrant des conditions de meilleures garanties de stockage que le site de Stocamine.

- Conduire une analyse précise du bloc 15 (bloc le plus atteint par l'incendie), afin de connaître notamment la nature et la quantité de déchets qui y sont entreposés, ainsi que le volume de sels contaminés dans le bloc. Si cette étude révèle l'absence d'une quantité de déchets pouvant avoir un impact significatif sur la nappe phréatique d'Alsace, préparer la mise en place du confinement du bloc 15.

- Prévoir la possibilité de mise en œuvre du confinement des déchets si au cours du déstockage il apparaît que ce dernier ne pourra être mené à son terme. Cette recommandation, qui implique de surveiller l'évolution géologique du stockage au cours des opérations, vise à éviter que des déchets demeurent au fond de la mine, sans pour autant avoir mis en place les barrières de confinement nécessaires à l'imperméabilité du site de stockage.

- Mettre en place des mesures de surveillance du site si une partie des déchets est maintenue au fond.

- Ne pas procéder immédiatement au remblayage

Pourquoi diligenter une mission parlementaire pour ne pas en tenir compte ?

Toutes les galeries de mines qui ne sont plus exploitées, sont un jour ennoyées. Personne ne le conteste. De ce fait, la nappe phréatique d'Alsace sera touchée par la pollution. Un rapport d'expert expliquait que, oui, un jour il y aura pollution, mais « très faible », de l'ordre de un à deux % ! N'est-ce pas suffisant à vos yeux pour s'inquiéter de l'avenir de nos enfants à qui nous aurons livré une nappe phréatique polluée ? Bien sûr, ni vous, ni moi, ne seront plus là pour le constater. Est-ce suffisant, peut-on supporter le fardeau d'une telle responsabilité ?

L'eau potable de qualité ne devient-elle pas une ressource suffisamment rare pour la protéger ? Je me souviens de votre pugnacité à défendre les ressources de notre planète lorsque vous étiez sur les bancs de l'Assemblée, la fonction ministérielle impose-t-elle de renier ses convictions ?

Les générations futures se souviendront de votre décision de confiner ces tonnes de déchets au fond de la mine !

Le rapport des experts relève : « Il est possible de déstocker, mais cette solution n'est pas sans risques pour le personnel chargé de l'exécution ». A l'ère de la robotique, il est possible d'utiliser au maximum les machines pour réaliser ce travail. D'autres l'ont fait. Certes, cela a un coût considérable, mais si dérisoire au regard de la protection de l'environnement dont vous avez la charge.

Le confinement présente moins de risques immédiats que le déstockage, mais laisse le goût amer de la certitude d'une pollution future.

Curieusement, il y a deux ans, jour pour jour, j'écrivais une missive à votre prédécesseur l'interpellant sur une décision identique, il s'était engagé à revoir sa position. Persuadé que vous ne perdez pas de vue votre engagement de longue date pour l'écologie, je me permets de vous demander un réexamen minutieux de la décision prise, en pensant aux lourdes conséquences futures.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Bien cordialement



Francis HILLMEYER

Membre Honoraire
de l'Assemblée nationale
Maire de Pfaffstätt